

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Grasse le 15 novembre 2021 à 18h30 suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 novembre 2021 pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents :

Messieurs : PALMIERI Socrate – BERTOSSI Patrick – HERBOVO Yann - KLOTZ Norbert - MEUX Eric – WIERZBICKI Sébastien

Mesdames : HUMBERT Marie-Line - LELIEVRE Sandrine – MOLINARO Mireille - NICOLAS-LORRAIN Brigitte – RIMLINGER Florence - ROY Aurélie

Absents excusés : BEAUCOURT Fabian (procuration faite à WIERZBICKI Sébastien) – BERNARD Didier (procuration faite à KLOTZ Norbert) – NOIROT Laure (procuration faite à ROY Aurélie)

1. Approbation du compte rendu du 21 octobre 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions modificatives budgétaires

Suite à la vérification des imputations du budget primitif 2021 effectuée par Monsieur le Maire, celui-ci informe le conseil municipal de la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Section fonctionnement dépenses :

Chapitre 011- Charges à caractère général
Article 611 - 8200 €

Chapitre 65- Autre charges de gestion courante
Articles 65548 + 8200 €

Section fonctionnement dépenses :

Chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés
Article 6413 - 7 000 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
Article 673 + 7 000 €

Les membres du conseil municipal acceptent ces décisions modificatives budgétaires à l'unanimité.

3. Décompte du temps de travail des agents publics

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels	228 jours annuels travaillés
- 104 jours de week-end (52s x 2j)	x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
- 8 jours fériés légaux	= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
- 25 jours de congés annuels	+ 7 heures (journée de solidarité)
= 228 jours annuels travaillés	= 1 607 heures annuelles travaillées

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité

4. Remboursement des frais de déplacement des élus et des agents communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre en charge l'intégralité des frais relatifs aux missions et aux formations des élus et des agents communaux. Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

5. Autorisation de signature du bail emphytéotique avec le syndicat intercommunal scolaire pour le groupe scolaire

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique avec le SIS pour le groupe scolaire ainsi que tous les documents s'y afférents.

La séance est levée à 18h45.